

Arrondissement de

TOUL



Canton de
TOUL NORD

PROCES VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
Du 3 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le trois décembre, le Conseil municipal de la Commune de LUCEY, étant réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence du Maire, Monsieur Vincent MARTIN, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Etaient présents : Vincent MARTIN, Didier POIROT, Alain CHRETIEN, Olivier ANDRÉ, Mireille VINCENT, Géraldine AMIRAULT, Thierry VALENTIN, Elodie PRINTZ, Elodie DIEUDONNÉ, Patrick WERNER, Marie-France PRÉVOT, Christophe MEHAT, Adeline PIREAUX, Marie DELEFORTRIE, David DEMARET

Etaient excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Marie DELEFORTRIE

52-2020 Répartition des frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de répartir les frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2019 entre les communes de Bouvron, Laneuveville Derrière Foug et Lucey en fonction du nombre d'élèves. Le montant à répartir s'élève à 82 849.67€ pour 96 élèves soit 863.02€/élève.
- La répartition s'établit comme suit :
 - Commune de Bouvron : 15 534.31 € pour 18 élèves
 - Commune de Laneuveville Derrière Foug : 12 082.24 € pour 14 élèves
 - Commune de Lucey : 55 233.11€ pour 64 élèves
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

53-2020 Convention avec le Refuge du Mordant

Le Maire informe l'assemblée :

La commune de Lucey a décidé, depuis plusieurs années, de confier l'exploitation de la fourrière animale, au « Refuge du Mordant » de Toul, propriété de Monsieur Georges-Antoine GUERIN.

Un renouvellement annuel de cette convention est proposé à la signature entre les deux parties précisant l'ensemble des prestations proposées ainsi que la gestion de cette fourrière.

Cette convention est révisée chaque année, fixant par ailleurs le montant de la rémunération due par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de reconduire cette convention pour l'année 2021, au tarif de 265€HT

- Autorise le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

54-2020 Modification de crédits au BP 2020

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de modifier les crédits au BP 2020 comme suit :
 - Dépense Investissement
 - Article 2152 opération 131 : + 5 000.00€
 - Article 2315 : - 5 000.00€
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ORDRE DU JOUR

- 52-2020 Répartition des frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2019 (7.6 contributions budgétaires)
- 53-2020 Convention avec le Refuge du Mordant (1.4 autres contrats)
- 54-2020 Modification de crédits au BP 2020 (7.1 décisions budgétaires)

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENT

Vincent MARTIN	Didier POIROT	Alain CHRETIEN
Olivier ANDRÉ	Christophe MEHAT	Mireille VINCENT
David DEMARET	Géraldine AMIRAULT	Thierry VALENTIN
Elodie PRINTZ	Elodie DIEUDONNÉ	Adeline PIREAUX
Patrick WERNER	Marie DELEFORTRIE	Marie-France PRÉVOT